

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers en exercice	43
Présents	27
Représentés	13
Absents	3

Votes	
Pour	40
Contre	
Abstention	
N.P.P.V	

Certifié exécutoire compte tenu
de sa transmission au
contrôle de légalité de la
Préfecture de Créteil le

de la publication le

Conseil Municipal

Séance du Mercredi 26 juin 2024

Le mercredi 26 juin deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 18 juin 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

Étaient présent.e.s :

M. Mmes. : PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, LORES Monique, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, CHALBI Yacin, HACHE Bénédicte, FONTAINE Sabrina, SAYADI Walid, SASU Hancès, BANCE Stéphane, GAULIER Danièle, THIAM Moustapha, GARROUT Karim, CHASSAY Laurent, BOLLE Kristian, BOURVEN Julien, SOMSOUK Billy, DESROCHES Damien, AOUMMIS Hassan, FOURNIAUD Martine, ESSONE-MENGUE Terence, BENKAHLA Malika, GUILLAUD-BATAILLE Fabien, HUTIN Sébastien,

Étaient représenté.e.s :

MARQUES Henrique donne mandat à OSTERMEYER Sushma
LANTERNIER Lucie donne mandat à FRANCISOT Amandine
ALIROL Béatrice donne mandat à COELHO Vasco
CHIRRANE El Arbi donne mandat à ID ELOUALI Ali
COHEN Rachel donne mandat à DRUART Frédéric
DIMNET Jocelyne donne mandat à LORES Monique
POUDY Franklin donne mandat à DESROCHES Damien
OMRANE Alain donne mandat à HACHE Bénédicte
FADLI Hafida donne mandat à FONTAINE Sabrina
BEZACE Mathilde donne mandat à CHALBI Yacin
FOURNIER Laura donne mandat à GAULIER Danièle
DESPRES Catherine donne mandat à AOUMMIS Hassan
BALIAS Thierry donne mandat à FOURNIAUD Martine

Étaient absent.e.s :

LEMOINE Nathalie
FONDENEIGE Matthias
DOS REIS Sabrina

Secrétaire de séance :

DESROCHES Damien

OBJET

Avis de la commune de Choisy-le-Roi dans le cadre de l'enquête publique pour la création de 2 data centers à Villeneuve-Saint-Georges

Accuse de réception en préfecture
001249400223-20240703-DEL-24-084-DE
Date de télétransmission : 03/07/2024
Date de réception préfecture : 03/07/2024

Avis de la commune de Choisy-le-Roi dans le cadre de l'enquête publique pour la création de 2 data centers à Villeneuve-Saint-Georges

Par arrêté n°2024/1623 du 22 mai 2024, la préfecture du Val de Marne porte ouverture d'une enquête publique relatives aux demandes d'autorisations environnementales, de permis de construire et de permis d'aménager présentées par la société Pôle Villa Nova I SNC en vue de la **construction et de l'exploitation de 2 centres de données informatiques et d'un poste de transformation électrique haute tension** au 34, rue Louis Armand, à Villeneuve-Saint-Georges.

Les projets se composent de deux centres de données (Datacenter) de conception identique. A terme, environ 80 employés opérationnels travailleront sur le site. Chaque centre sera constitué d'un bâtiment qui intégrera 12 salles informatiques, des locaux techniques, des bureaux et des espaces de livraison et de stockage. Ils seront sur 2 niveaux.

L'enquête publique unique afférente à l'ensemble de ces demandes aura lieu du lundi 10 juin au mercredi 10 juillet 2024. Le Conseil municipal peut donner son avis jusqu'au 25 juillet 2024.

Ouï, l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu l'arrêté de la Ministre de la Transition écologique du 9 septembre 2021 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R.123-11 du code de l'environnement ;

Vu les 2 demandes d'autorisation environnementales présentées le 31 octobre 2023 présentées par la société Pôle Villa Nova I SNC ;

Vu l'arrêté n°2024/1623 du 22 mai 2024, la préfecture du Val de Marne portant ouverture d'une enquête publique relatives aux demandes d'autorisations environnementales, de permis de construire et de permis d'aménager présentées par la société Pôle Villa Nova I SNC en vue de la construction et de l'exploitation de 2 centres de données informatiques et d'un poste de transformation électrique haute tension au 34, rue Louis Armand, à Villeneuve-Saint-Georges ;

Vu l'avis de la commission Sécurité/Travaux/Voies/Déplacements/Stationnement/Urbanisme/ du Logement/Développement durable Nature en ville en date du 14 juin 2024 ;

Considérant la possibilité pour la commune de Choisy-le-Roi de donner son avis sur les demandes d'autorisations environnementales en vue de la construction et de l'exploitation de 2 centres de données informatiques et d'un poste de transformation électrique haute tension à Villeneuve-Saint-Georges ;

DÉLIBÈRE

Article 1 : Donne un avis favorable sur les demandes d'autorisations environnementales en vue de la construction et de l'exploitation de 2 centres de données informatiques et d'un poste de transformation électrique haute tension à Villeneuve-Saint-Georges

Article 2 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication sur le site internet de la commune www.choisyleroi.fr.

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance du 26 juin 2024

Pour extrait conforme,
Tonino PANETTA
Maire de Choisy-le-Roi



Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20240703-DEL-24-084-DE
Date de télétransmission : 03/07/2024
Date de réception préfecture : 03/07/2024